

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01237
Numéro SIREN : 831 693 023
Nom ou dénomination : 2BH

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2022 sous le numéro de dépôt 2887



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Florence Scoupe
Jean-Christophe Pierrès
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Guillaume Pilat
Alban Audrain

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas

Expert-Comptable
Associé

MEMBRE ASSOCIE

A U D E C I A

2BH

Société à Responsabilité Limitée au capital de 363 180 €

Siège social : 9, rue de la Nouette

49070 BEAUCOUZE

RCS : ANGERS 831 693 023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 2BH,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

Fidaco Atlantique

1 bis rue Voltaire
44000 NANTES
+33 (0)2 85 67 12 30

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région Pays de Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale d'Angers
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



2BH
Société à Responsabilité Limitée au capital de 363 180 €
Siège social : 9, rue de la Nouette
49070 BEAUCOUZE
RCS : ANGERS 831 693 023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 2BH,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé en date du 9 février 2022 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société 2BH a été immatriculée le 30 août 2017 au registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021, comptes qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres de 939 518 euros après prise en compte d'un bénéfice de l'exercice de 401 192 euros.

L'actif est principalement composé de participations pour 1 538 559 euros, de créances rattachées à des participations pour 361 352 euros ainsi que de disponibilités pour 29 632 euros. Ces éléments d'actifs représentent 97 % du total bilan.

Outre les capitaux propres, la contrepartie de ces actifs est principalement constituée d'emprunts bancaires pour 573 419 euros ainsi que de dettes fiscales et sociales pour 100 434 euros.



L'exercice clos au 30 septembre 2021 est marqué par un chiffre d'affaires de 340 000 euros. La bonne maîtrise des charges permet à la société de générer un résultat d'exploitation équilibré de 779 euros.

Après prise en compte de produits financiers de 420 352 euros et d'un impôt sur les bénéfices de 2 779 euros, le résultat net de la société s'élève à 401 192 euros.

L'appréciation des comptes annuels arrêtés le 30 septembre 2021 ne fait état d'aucun événement de nature à remettre en cause l'activité et le résultat de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ANGERS, le 23 février 2022

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé